Cadre réglementaire

NAV CANADA

NAV CANADA fournit des services de gestion de la circulation aérienne et d'information de vol dans l'espace aérien canadien et dans l'espace aérien international dont le contrôle est délégué au Canada. NAV CANADA est responsable de la coordination sécuritaire et de la circulation efficace des aéronefs, ainsi que de la planification et de la gestion de l'espace aérien, y compris les trajectoires de vol et les voies aériennes utilisées par les transporteurs aériens.

> **Pour joindre :** Renseignements généraux de NAV CANADA au **1-800-876-4693** ou à service@navcanada.ca

Transports Canada

Transports Canada est l'organisme de réglementation de l'aviation au Canada. Son rôle consiste à élaborer des politiques et des lois en matière de transport qui assurent un niveau élevé de sécurité et de sûreté et qui soutiennent un secteur de l'aviation prospère et stable au Canada.

En matière de bruit, Transports Canada est notamment chargé d'examiner, d'approuver et de publier les nouvelles mesures de contrôle du bruit proposées dans les aéroports, de veiller au respect des procédures d'atténuation du bruit publiées et d'enquêter sur les infractions présumées.

Si vous croyez qu'un pilote ne respecte pas le Règlement de l'aviation canadien, vous pouvez en aviser le Centre des communications de l'Aviation civile de Transports Canada.

> **Pour joindre :** Transports Canada au **1-866-995-9737** ou par courriel à questions@tc.gc.ca

Ministère de la Défense nationale (MDN)

Le MDN traite les plaintes concernant les activités des hélicoptères militaires.

> **Pour joindre :** MDN au **250-363-5443, poste 51081**

Administration de l'aéroport de Victoria (AAV)

L'AAV coordonne l'atténuation du bruit des aéronefs à destination et en provenance de l'aéroport international de Victoria (YYJ) dans un rayon de 10 milles marins de l'aéroport, sauf

lorsque ce bruit est lié aux vols en route. Les aéronefs qui survolent YYJ ou qui se trouvent au-delà de ce rayon de 10 milles marins ne relèvent pas du programme de l'AAV.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies créée pour favoriser le développement sûr et normalisé de l'aviation civile internationale. L'OACI établit les normes et les règlements nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation, à la navigation aérienne et à la protection de l'environnement (y compris le bruit et les émissions).

L'OACI préconise une approche équilibrée de la gestion du bruit des aéronefs. Cette approche vise à cerner et à mettre en œuvre les moyens les plus rentables de régler les problèmes de bruit dans un aéroport, notamment la réduction du bruit à la source, la planification et la gestion de l'utilisation des terrains, ainsi que les procédures opérationnelles d'atténuation du bruit et les restrictions d'exploitation.